

# Programme sous-régional Afrique du Nord

2008 - 2012



avril 2008

## Liste des acronymes

UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
RAC/SPA	Centre régional d'activités pour les aires spécialement protégées
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
CGPM	Commission Général des Pêches pour la Méditerranée
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNFCCC	Convention cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique

## **Avant-propos**

Le présent projet de programme a été élaboré par le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN sur la base des thématiques prioritaires du programme global de l'UICN pour la période 2009-2012 et tenant compte des priorités identifiées par les membres de l'Afrique du Nord lors de la réunion organisée à Malaga les 03 et 04 septembre 2007.

Ce programme a été discuté et accepté favorablement par les desdits membres, lors de la réunion de travail des membres, à Tunis les 14 et 15 mars 2008. Le programme Afrique du Nord concerne les pays suivants : l'Algérie, l'Egypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Il sera mis en œuvre par les membres de l'UICN de la région avec l'appui du Centre UICN-Med de Malaga.

## Introduction

Les pays d'Afrique du Nord présentent une multitude de paysages et de milieux diversifiés avec une grande richesse en termes de biodiversité faunistique et floristique. Ils renferment de nombreux types d'écosystèmes: côtiers, insulaires, montagneux, désertiques, oasiens et de zones humides.

Ces écosystèmes sont particulièrement menacés par plusieurs facteurs anthropiques et climatiques, et ne peuvent parfois plus assurer les services d'approvisionnement indispensables au développement socio-économique de ces pays et notamment des populations dépendantes de ces ressources naturelles en général.

De plus, il existe de fortes interrelations entre les écosystèmes terrestres notamment ceux qui sont arides soumis à des stress hydriques et les systèmes côtiers marins qui deviennent des zones d'attractions/refuges pour les populations et sont ainsi soumises à de plus fortes pressions.

Les pays d'Afrique du Nord se caractérisent par des problématiques communes de dégradation des ressources naturelles au niveau marin et terrestre et des problèmes socio-économiques importants (chômage, pauvreté) notamment dans les zones arides fortement représentatives de la région.

Les populations de ces zones sont donc les premières touchées par les effets combinés de la désertification et des changements climatiques, et doivent faire face à des pertes économiques considérables. Il est vrai que l'ampleur de l'impact du changement climatique sera variable selon les types d'écosystèmes et les zones, mais les prévisions disponibles indiquent que les écosystèmes et l'économie de ces pays seront fortement affectés. Selon de nombreux scénarios, les récoltes de céréales notamment et les stocks de poissons devraient diminuer, ce qui entraînerait une diminution de la sécurité alimentaire ainsi que d'éventuelles migrations socio-économiques, vers les côtes où plus de 70% de la population réside, pour faire face à ces nouvelles situations.

Il est donc impératif de mettre en place des mesures d'adaptation à ce phénomène. Par ailleurs, certaines formes d'utilisation des ressources naturelles ont abouti à des situations de surexploitation, c'est le cas par exemple pour les ressources en eau ainsi que pour certains stocks de ressources marines vivantes. La durabilité de telles utilisations ne pourrait être assurée qu'à travers des approches permettant de renverser les tendances de déclin. Pour certains milieux, les pressions exercées sur les ressources naturelles, découlent, du moins en partie, de la perte de certaines pratiques traditionnelles. Il a été prouvé que la plupart de ces pratiques constituent des outils efficaces pour l'usage durable des ressources naturelles. Elles sont particulièrement adaptées aux conditions naturelles du Nord de l'Afrique et devraient donc être préservées comme patrimoine humain et culturel et comme point de référence pour guider le développement.

Tout en constituant une préoccupation majeure pour tous les pays de l'Afrique du Nord, les questions environnementales sont parfois reléguées au second plan des priorités des gouvernements et des décideurs à cause de la prévalence de situation de pauvreté et d'autres préoccupations (chômage, déscolarisation, mauvais accès à l'eau potable et au système de santé).

## **CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET REPONSE SPECIFIQUE**

L'équipe de l'UICN s'est engagée depuis 1994 dans un programme qui a pour but de promouvoir la conservation de la biodiversité en Afrique du Nord, de soutenir l'utilisation durable des ressources naturelles et d'habiliter les communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes, à la conservation de la biodiversité, ainsi que de développer une plate-forme d'échange d'expériences et d'informations.

Le dernier Programme de l'UICN 2004-2008 axé sur la composante Biodiversité en Afrique du Nord (PBAN) a été réalisé en Algérie, en Egypte, en Libye, au Maroc et en Tunisie. Ce programme, financé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC), a permis de développer un important travail en matière de conservation notamment au niveau des plantes aromatiques et médicinales ainsi qu'au niveau de l'éducation à l'environnement avec les populations locales.

Plusieurs membres de l'UICN ont contribué à la mise en œuvre de ce programme avec des activités menées au niveau national et des activités de collaboration entre les pays. Outre les réalisations concrètes obtenues par ce programme, celui-ci a permis aussi de dégager des conclusions et de tirer des leçons pour améliorer l'intervention de l'UICN en Afrique du Nord.

Avec son nouveau programme 2008-2012, l'UICN entend développer un programme global de gestion durable des ressources naturelles pour la région Afrique du Nord dont la conception émane des priorités identifiées par les membres de l'UICN qui seront aussi les principaux acteurs de sa mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires locaux et en coordination avec les initiatives déjà en place.

**Le programme 2008-2012** a pour objectif général de contribuer à une gestion durable des ressources naturelles des pays d'Afrique du Nord en proposant des moyens adaptés aux populations pour faire face aux enjeux environnementaux globaux.

Les activités seront développées par les membres des différents pays d'Afrique du Nord, dans le cadre du programme Afrique du Nord et contribueront aux résultats globaux du programme méditerranéen.

Le programme d'Afrique du Nord attachera une attention particulière aux étapes pour garantir l'adaptation des écosystèmes et des populations aux effets du changement climatique, spécialement au niveau des écosystèmes fragiles des régions d'Afrique du Nord ; en regardant les problèmes de gouvernance et mettant les efforts sur le renforcement des capacités et de la formation.

L'UICN, à travers son programme Méditerranéen, mettra à disposition du programme nord africain, l'expertise et l'expérience obtenues grâce à ses différents programmes et commissions, ainsi que ses connaissances sur les espèces, et son expérience en matière de conservation de la biodiversité et gestion environnemental notamment à travers des aires protégées et des autres outils efficaces de gestion des ressources naturelles et d'aide à la décision/planification.

Le programme développera les moyens pour assurer un développement socio-économique équitable pour les populations d'Afrique du Nord et disséminera le renforcement de l'approche genre dans ses activités.

## CONTEXTE GENERAL

### Cadre géographique et démographique

Les cinq pays de l'Afrique du Nord couvrent une superficie totale de 5,275 millions de Km<sup>2</sup> et occupent toute la rive sud de la Méditerranée, sur une frange côtière qui s'étend sur environ 5 200 Km.

*Tableau 1: Données géographiques sur les pays de l'Afrique du Nord*

(x1000)	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Tunisie
Superficie totale (ha)	238,174	100,145	175,954	71,085	16,361
Forêts	2,145	72	358	5,680	510
	1%	~0%	~0%	8%	1%
Sols et cultures agricoles / végétation naturelle	8,215	3,300	2,150	9,230	5,100
	3,4%	3,3%	1,2%	13%	31,2%
Savanes, maquis et prairies	9%	1%	2%	42%	31%
Végétation éparse et clairsemée; glace et neige	86,9%	94,7%	96,8%	32%	35,8%
Zones humides /surface d'eau	~0%	1%	~0%	~0%	1%

Données sur le couvert végétal pour les pays d'Afrique du Nord (CF-tendances de la terre- profile pays: earthrends.wri.org)

Bien que la situation change d'un pays à un autre, globalement, une grande partie de la superficie des cinq pays est occupée par des zones arides ou semi-arides, d'où le faible pourcentage de superficies cultivées. Ceci a un impact direct sur le niveau de vie des populations rurales et constitue un des principaux facteurs d'exode vers les villes et les zones côtières.

En effet, une grande partie des territoires des pays de l'Afrique du Nord est soumise à un climat aride ou semi-aride avec des conditions écologiques particulièrement fragiles et une prévalence des problèmes liés à la désertification et à l'avancée du désert sur les oasis et les autres écosystèmes de la région.

Les écosystèmes montagneux et forestiers sont présents dans tous les pays de l'Afrique du Nord à l'exception de l'Egypte. Au Maroc, en Algérie et en Tunisie, les zones montagneuses et forestières s'étendent sur des superficies non négligeables du territoire et sont le siège d'activités humaines diversifiées avec une forte dépendance des ressources naturelles et souvent des niveaux de vie relativement bas et un faible développement sur le plan des infrastructures de base.

Tous les pays de l'Afrique du Nord disposent de zones côtières très étendues et qui concentrent la majeure partie de la population et des activités économiques. Tous ces pays ont une façade qui s'ouvre sur la Mer Méditerranée. Le Maroc et l'Egypte, en plus de leurs franges littorales méditerranéennes, possèdent une frange littorale sur l'Atlantique pour le Maroc (2500 Km) et sur la Mer Rouge pour l'Egypte (1500 Km). Assurer une gestion rationnelle des zones côtières et des ressources marines est un des principaux défis qui se posent aux cinq pays de la région.

Les zones humides constituent également un élément important de la biodiversité de l'Afrique du Nord. La région abrite en effet plusieurs zones humides d'importance mondiale. A quelques exceptions près, les zones humides de l'Afrique du Nord passent de longues périodes à sec et sont soumises aux impacts des aménagements hydrauliques et urbains.

La population actuelle de ces cinq pays est estimée à environ 156 millions d'habitants et elle s'accroît à un rythme moyen de 1.6%, elle augmentera donc d'environ 11 millions d'ici 2012, date d'achèvement du présent programme. Les prévisions du Plan Bleu<sup>1</sup> indiquent qu'à l'horizon 2025 la population totale des cinq pays de l'Afrique du Nord atteindra 197 millions d'habitants.

*Tableau 2: Evolution de la population totale des pays de l'Afrique du Nord (millions)*

	Population totale en 1970	Population totale en 2000	Population totale estimée pour 2007	Population totale estimée pour 2012	Population totale estimée pour 2025
<b>Algérie</b>	13,623	30,332	33,69116	36,09056	42,329
<b>Egypte</b>	32,364	66,007	74,09564	79,87324	94,895
<b>Libye</b>	1,986	6,038	6,82032	7,37912	8,832
<b>Maroc</b>	15,081	28,505	31,21232	33,14612	38,174
<b>Tunisie</b>	5,127	9,615	10,53256	11,18796	12,892
<b>Total</b>	63,054	130,882	145,81944	156,48904	184,23

<sup>1</sup> Le Plan Bleu est un Centre du PNUE/PAM, il réalise dans le cadre de ses activités des études prospectives sur l'évolution économique et sociales des pays riverains de la méditerranée.

## **Contexte économique et politique**

Depuis leur indépendance, les pays d'Afrique du Nord ont suivi des modèles de développement économique avec des degrés d'ouverture différents à l'économie mondiale.

Sur le plan politique et économique, ces pays, sauf l'Égypte, sont liés par l'Accord de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui intègre aussi la Mauritanie. Cette Union dispose d'un Secrétariat basé au Maroc et dont la mission comprend certaines thématiques environnementales. Il est à noter que le niveau d'activité de l'UMA reste relativement faible.

Quatre pays de l'Afrique du Nord ont signé des Accords d'association avec l'Union européenne qui sont entrés en vigueur pour la Tunisie (1998), le Maroc (2000) et l'Égypte (2004). L'Algérie a signé un accord d'association avec l'Union européenne en décembre 2001. Ces accords remplacent les accords de coopération signés dans les années soixante-dix et portent notamment sur les échanges commerciaux, mais intègrent aussi le social et l'environnement. La mise en œuvre de ces accords est à des degrés d'avancement différent d'un pays à l'autre, mais la volonté de rapprochement avec l'Union européenne est clairement affichée par les gouvernements des cinq pays de la région.

Sur le plan économique, la situation des cinq pays de l'Afrique du Nord est sensiblement différente d'un pays à un autre notamment pour ce qui concerne au PNB et au PNB par habitant. Toutefois, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie (revenu, éducation, santé) et des infrastructures de base sont parmi les principales priorités pour les cinq pays. Le PNB par habitant varie selon le pays de 1694 \$ USD à 5527 \$USD et le taux de pauvreté moyen de la population nord africaine est estimé à 19.5%.

D'après les données de la Banque Mondiale, la pauvreté a nettement régressé ces dernières années en Afrique du Nord, mais les cinq pays sont confrontés à d'importants enjeux socioéconomiques à moyen et long terme; et leurs efforts de développement subissent la pression de la désertification, de la dégradation de la qualité des sols, de la surexploitation des ressources (surpâturage, surpêche, etc.) et de la raréfaction et de la dégradation de la qualité des ressources en eau. Ces difficultés seront aggravées par les effets du changement climatique dont les premiers impacts se font déjà sentir au niveau de la région.

La préservation de l'état de l'environnement à un niveau propice pour atteindre les objectifs de développement économique et social constitue donc un défi de taille pour les cinq pays de la région. Ce défi est aussi un enjeu politique à moyen et à court terme car il conditionne la stabilité sociale et donc des régimes politiques de ces pays.

La préservation de l'environnement est un choix politique affiché par les autorités politiques des cinq pays qui disposent déjà de cadres institutionnels et juridiques en matière d'environnement relativement étoffés, même si le besoin en renforcement des capacités institutionnelles reste encore évident.

Cette volonté politique est dictée non seulement par la sensibilité aux questions environnementales mais aussi par l'impact de plus en plus visible des dégradations à l'environnement sur les secteurs sociaux et économiques. Dans le cadre de son programme METAP, la Banque Mondiale a réalisé des études sur le coût de la dégradation de l'environnement dans 4 pays de la région (Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie). Il ressort de ces évaluations que le total du coût de la dégradation de l'environnement pour ces quatre pays s'élève à 7,6 milliards de dollars par an et correspond à un pourcentage du PIB variant par pays entre 2,1 et 4,8%

Tableau 3 : Estimation des coûts de la dégradation de l'environnement (million de \$USD/an)

	Sol	Air	Eau	Zone côtière	Déchets	Total	% du PIB	Global
<b>Algérie</b>	541	446	367	287	52	1693	3,6	568
<b>Egypte</b>	1060	1890	860	290	180	4280	4,8	560
<b>Maroc</b>	150	340	410	170	160	1230	3,7	300
<b>Lybie</b>	N/A	N/A	N/A	N /A	N/A	N /A	N/A	N/A
<b>Tunisie</b>	109	121	128	54	28	440	2,1	124

### Les pays de l'Afrique du Nord et les principales conventions environnementales

Les cinq pays de l'Afrique du Nord ont adhéré aux principales conventions environnementales mondiales. Ils sont tous également des parties de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. Cependant, ils n'ont pas tous adhéré aux protocoles thématiques de cette dernière Convention.

Tableau 4 : statuts de la ratification des pays d'Afrique du Nord aux principales conventions environnementales et accords mondiaux

	Année d'adhésion				
	Algérie	Égypte	Libye	Maroc	Tunisie
Commission Générale des Pêche pour la Méditerranée	1967	1951	1963	1956	1954
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (1971)	1984	1988	2000	1980	1981
Convention sur le commerce international des espèces en danger- Faune and Flore (1973)	1984	1978	2003	1976	1975
Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (1975)	1981	1978	1979	1980	1977

Convention sur la Conservation des espèces migratrices de faune sauvage (1979)		1983	2002	1993	1987
Convention sur la Conservation de la vie sauvage et des habitats d'Europe (1979)				2001	1996
Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982)	1996	1983		2007	1985
Convention sur la Diversité Biologique (1992)	1995	1994	2001	1995	1993
Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (1992)	1994	1995	1999	1996	1994
Protocole de Kyoto (1997) à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique	2005	2005	2006	2005	2005
La Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification (1994)	1996	1995		1996	1995
Accord pour la Conservation des cétacés en Mer Noire, en Méditerranée et dans la zone Atlantique adjacente (1996)	2007		2005	2001	2002

### Principaux programmes de financement

Tous les pays de la région font appel aux aides financières étrangères pour la mise en œuvre de leurs programmes environnementaux. Une partie de cette aide est assurée à travers la coopération bilatérale avec des pays européens. Le Canada, les Etats-Unis et le Japon contribuent aussi à cette coopération bilatérale. L'essentiel des financements extérieurs des projets environnementaux est assuré par la voie multilatérale à travers des programmes des Nations Unies ainsi que des programmes européens. Le Fond Mondial pour l'Environnement (FEM) est une des principales sources de dons accordés aux pays de la région ces dernières années pour la mise en œuvre de projet environnementaux:

### Principales orientations du programme "Afrique du Nord" de l'UICN

#### Principes suivis pour l'élaboration de la composante Afrique du Nord du Programme UICN -Med

Ce programme sous-régional a été conçu tenant compte des thématiques prioritaires retenues pour le programme 2009-2012 de l'UICN et en particulier pour le programme de son Centre pour la Coopération Méditerranéenne.

Ces 5 thématiques globales prioritaires du programme Méditerranéen sont:

- **Thématique prioritaire 1:** *Conserver la diversité de la vie. Assurer la gestion durable et équitable de la biodiversité, tant au niveau local qu'au niveau global.*
- **Thématique prioritaire 2 :** *Altération des prévisions climatiques. Prise en compte des questions de biodiversité et des possibilités liées aux politiques et pratiques face au changement climatique.*

- **Thématique prioritaire 3** : *Des énergies naturelles pour demain. Mise en œuvre de systèmes énergétiques écologiquement durables, équitables et efficaces.*
- **Thématique prioritaire 4** : *Gestions des écosystèmes pour le bien-être humain. Amélioration des moyens de subsistance, réduction de la pauvreté et la vulnérabilité, accroissement de la sécurité environnementale et humaine au moyen d'une gestion durable de l'écosystème*
- **Thématique prioritaire 5** : *En faveur d'une économie mondiale verte. Intégration des valeurs de conservation des écosystèmes dans la politique économique et financière et les marchés*

Tout en gardant un lien fort avec les thématiques prioritaires, les spécificités et les besoins de la région de l'Afrique du Nord ont été le principal fil conducteur de l'élaboration de ce programme. Il a été notamment tenu compte des conclusions et recommandations de la réunion des membres de la région tenue à Malaga en Septembre 2007. Il a été également tenu en compte des thématiques d'intervention des principales organisations internationales et des agences de coopération opérant dans la région, et cela pour éviter le double emploi et la duplication.

En outre certaines des actions proposées dans le programmes devraient être mises en œuvre en étroite coordination et collaboration avec les dites organisations et agences. En effet, le programme a été conçu de façon à promouvoir la complémentarité avec les programmes des autres intervenants tout en focalisant sur les sujets pour lesquels l'UICN et ses membres peuvent apporter un plus appréciable.

### **Domaine thématique prioritaire 1: Conserver la biodiversité en Afrique du Nord**

Le territoire de l'Afrique du Nord renferme encore une importante diversité biologique marine et terrestre liée à la grande variabilité géomorphologique de ce territoire et la diversité des espèces de faune et de flore. La région connaît également une diversité importante au niveau des écosystèmes et des paysages. Une grande partie de ce territoire est soumise depuis des siècles à une utilisation humaine des ressources qui s'est accentuée pendant les trente dernières années notamment dans les zones côtières.

Comme le reste de la Méditerranée, l'Afrique du Nord est un hot spot d'endémisme tant pour la faune que pour la flore. Par ailleurs, de nombreuses espèces considérées comme menacées au niveau international ou ayant disparu dans d'autres régions de la planète, sont encore présentes dans les pays d'Afrique du Nord.

Une grande partie du territoire de l'Afrique du Nord est soumise à des conditions arides complexes et cela accentue la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes de la région malgré le fort degré d'adaptation à l'aridité de nombreuses espèces animales et végétales.

Les cinq pays de la région ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie ont élaboré des stratégies nationales pour la conservation de la biodiversité et ont adopté des plans d'action nationaux pour l'application de leurs stratégies. Ces pays ont reçu une contribution financière du PNUD pour préparer les stratégies et les plans d'action nationaux sur la base d'études nationales qui ont dressé, pour chaque pays, un diagnostic de la diversité biologique et identifié les principales menaces et priorités. D'après ces études, les principaux écosystèmes dans les quatre pays sont comme suit:

*Tableau 5 : Principaux écosystèmes tels que identifiés dans l'étude nationale sur la biodiversité :*

	<b>Principaux écosystèmes prioritaires</b>
<b>Algérie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecosystèmes littoraux et marins.</li> <li>- Ecosystèmes montagneux de l'Atlas tellien.</li> <li>- Ecosystèmes steppiques.</li> <li>- Ecosystèmes sahariens.</li> </ul>
<b>Egypte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecosystèmes des zones hyperarides avec un hiver modéré (Désert de la zone Est du pays et la partie sud du désert occidental du pays)</li> <li>- Ecosystèmes des zones hyperarides avec un hiver froid (Massif montagneux du sud Sinai)</li> <li>- Ecosystèmes de la ceinture côtière sous l'influence de la Méditerranée</li> <li>- Ecosystèmes liés aux eaux douces</li> <li>- Ecosystèmes marins notamment les récifs de corail et les mangroves</li> </ul>
<b>Maroc</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecosystèmes forestiers et steppiques</li> <li>- Ecosystèmes sahariens</li> <li>- Ecosystèmes marins et côtiers</li> <li>- Ecosystèmes des zones humides continentales</li> <li>- Ecosystèmes des grottes</li> </ul>
<b>Tunisie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecosystèmes forestiers</li> <li>- Ecosystèmes des zones humides</li> <li>- Ecosystèmes des zones littorales</li> <li>- Ecosystèmes marins et lagunaires</li> <li>- Ecosystèmes des zones de steppes</li> </ul>

Les orientations principales des stratégies nationales pour la conservation de la diversité biologique ont été définies par ces pays tenant compte des principales menaces (voir ci-dessous) :

Tableau 6 : Principales orientations de la stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique :

<u>Pays</u>	<b>Principales menaces à la biodiversité</b>	<b>Principales orientation de la stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique</b>
<b>Algérie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte/modification des habitats</li> <li>- Feux de forêts</li> <li>- Surexploitation des ressources</li> <li>- Pollution</li> <li>- Espèces invasives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des aires protégées</li> <li>- Préservation de la diversité biologique à travers la préservation des habitats</li> <li>- Lutte contre la dégradation des ressources naturelles</li> <li>- Inventaire systématique de la faune et de la flore</li> <li>- Création d'une banque de gènes</li> </ul>
<b>Egypte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression démographique,</li> <li>- Chasse et prélèvement excessifs des ressources,</li> <li>- Mondialisation et ses impacts négatifs sur l'utilisation des ressources</li> <li>- Manque de ressources humaines et financières</li> <li>- Dégradation des habitats à cause de la pollution agricole et industrielle</li> <li>- Espèces invasives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des ressources naturelles sur des bases scientifiques qui assurent le maintien des équilibres naturels</li> <li>- Développement des capacités nationales scientifiques et technologiques dans le domaine de la diversité biologique (y compris les capacités managériale et institutionnelles)</li> <li>- Mobiliser les capacités et les ressources pour la préservation de la diversité biologique</li> <li>- Etablir des programmes d'action qui assurent la participation positive des individus et des organisations</li> <li>- Etablir des instruments juridiques et des incitations sociales et économiques qui appuient la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles</li> <li>- Les actions nationales doivent se compléter avec les actions régionales ou internationales, y compris en matière d'échange équitable des données scientifiques sur la biodiversité</li> </ul>
<b>Maroc</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déforestation</li> <li>- Surpâturage</li> <li>- Développement des zones côtières</li> <li>- Surpêche</li> <li>- Introduction des espèces invasive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion rationnelle de ressources biologique (conservation in et ex-situ approche participative, monitoring, restauration, etc.)</li> <li>- Amélioration des connaissances sur la diversité biologique (recherche scientifique, formation et information)</li> <li>- Sensibilisation et éducation (programmes adaptés au grand public et aux étudiants)</li> <li>- Renforcement des cadres législatif et institutionnel (y compris l'harmonisation avec les engagements internationaux du Maroc)</li> <li>- Renforcement de la coopération internationale</li> </ul>
<b>Tunisie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement de la demande en produits naturels, agricoles et de la pêche</li> <li>- Croissance démographique et amélioration du niveau de vie du citoyen</li> <li>- Pauvreté de certaines populations rurales</li> <li>- Rareté des ressources vitales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des zones, écosystèmes et autres éléments de la diversité biologique non encore influencés par les activités humaines</li> <li>- Restauration des zones et écosystèmes dégradés</li> <li>- Limiter l'érosion génétique</li> <li>- Utilisation durable de la diversité biologique et des ressources biologiques et génétiques</li> <li>- Développement d'un système de collecte de données sur la diversité biologique</li> </ul>

	extra-agricoles - Perturbation des équilibres des écosystèmes par la pollution et le prélèvement excessivement sélectif de certaines espèces	- Intégrer la diversité biologique dans les stratégies sectorielles - Etablir un cadre institutionnel et légal adéquat
--	---	---

**Activités proposées dans le cadre de la thématique 1: Conserver la biodiversité en Afrique du Nord**

Résultats de la composante Méditerranée	Résultats de la composante Afrique du Nord	Cibles/activités proposées
<p>Un réseau d'aires protégées cohérent et représentatif est développé en Méditerranée</p>	<p>1) Les sites les plus représentatifs des habitats ou de la faune/flore de la région, sont identifiés et les sites existants sont renforcés (mieux gérés et mieux renforcés) dans les pays de l'Afrique du Nord</p>	<p>a) Élaboration de critères communs et d'une méthodologie standard d'inventaire pour identifier les sites d'intérêts incluant les sites identifiés comme importants pour les espèces endémiques et menacées.</p> <p>b) Formation des équipes nationales et évaluation nationale du statut des espèces (faune/flore).</p> <p>c) Identifier des aires prioritaires pour la conservation selon une méthodologie standard et des critères communs</p> <p>d) Accroître les mesures de conservation et l'efficacité de la gestion des aires protégées et des zones humides</p> <p>e) Intégrer les données relatives à la biodiversité dans les mécanismes existants de gestion des ressources naturelles tels que les agences de bassins versants et rendre accessibles ces données au niveau national par des outils de types SIG.</p> <p>f) Échanges avec les chercheurs de la zone euro-Med (actions de réseau) pour rassembler les données, appliquer des méthodes communes et couvrir les manques d'information urgents y compris les effets de l'accord de libre échange Euro Med sur la biodiversité</p>

Résultats de la composante Méditerranée	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	<b>Cibles/activités proposées</b>
	<p>2) Les cadres juridiques et institutionnels relatifs à la création d'aires protégées sont revus et améliorés</p>	<p>a) Evaluations des cadres juridiques et institutionnels régissant la création et [la gestion] des aires protégées dans les pays de l'Afrique du Nord.</p> <p>b) Organisation d'ateliers nationaux [un par pays] pour examiner les résultats des évaluations et faire des propositions pour le renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux notamment en abordant les modalités de financement durable des aires protégées.</p> <p>c) Renforcement des capacités des aspects de législation des aires marines protégées. Outils permettant de concilier les usages (écologiques et économiques) des ressources naturelles</p>

Résultats de la composante <b>Méditerranée</b>	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	<b>Cibles/activités proposées</b>
<p>Les stratégies de conservation d'au moins quatre pays et un accord régional ont incorporé les sujets des espèces menacées (et envahissantes) dans leurs dispositions</p>	<p>3) Les engagements d'au moins deux pays de la région concernant la protection des espèces listées par les principales conventions pertinentes sont traduits dans la législation nationale</p>	<p>a) Les espèces menacées sont identifiées et de mesures de protection adéquates sont incorporées dans la stratégie nationale de conservation</p> <p>b) Evaluation des législations nationales concernant la protection des espèces et les introductions d'espèces tenant compte des dispositions des conventions internationales</p> <p>c) Mise en place de systèmes nationaux pour l'évaluation de l'état des espèces et des populations</p> <p>d) Mise en place d'un mécanisme régional (Afrique du Nord) pour les évaluations régionales de l'état des espèces et des populations</p> <p>d) Promotion du réseau Nord-Sud pour le support technique, partager les connaissances sur les habitats et les espèces de façon transparente.</p> <p>e) Elaboration de lignes directrices pour la mise en place et la révision périodique des législations nationales de protection des espèces.</p>

Résultats de la composante Méditerranée	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	Cibles/activités proposées
	4) La capacité des autorités nationales en matière de connaissance et moyens réglementaires sur les espèces en danger et invasives est améliorée dans au moins deux pays de la région.	<p>a) Elaboration de guide à l'attention des autorités chargées du contrôle (Douanes, garde nationale/royale, police maritime, etc.) pour une meilleure reconnaissance des espèces concernées par la CITES et une meilleure connaissance de la réglementation les concernant.</p> <p>b) Campagne d'information et de sensibilisation auprès des touristes concernant l'achat et le transfert des espèces en danger</p> <p>c) Génération de connaissances au niveau des espèces invasives et ses effets et partage des informations au niveau régional</p>
Au moins 4 pays Méditerranéens prennent en compte les recommandations des Conventions et des Accords Internationaux ratifiés	<p>5) Les programmes de travail de la CBD sur les aires protégées sont disséminés dans les politiques nationales de conservation</p> <p>6) l'approche éco - systémique guide le développement durable des actions dans les secteurs prioritaires</p>	<p>a) Support des pays dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées de la CBD et spécialement ceux relatifs aux aspects légaux et institutionnels comme le financement durable</p> <p>b) Identifier les sites pilotes pour la mise en œuvre des activités et partager les connaissances et expériences</p> <p>c) Promouvoir la coopération avec les autres états européens pour les échanges d'expertises et développer un réseau des aires marines protégées;</p> <p>d) L'approche écosystémique est concrétisée et appliquée pour prioriser les secteurs dans la région incluant le secteur de la pêche.</p>

## Domaine thématique prioritaire 2 : Faire face aux enjeux et menaces des changements climatiques

Les pays d'Afrique du Nord dépendent en grande partie de l'exploitation des ressources naturelles et les effets du changement climatique auront des impacts directs sur la résilience des écosystèmes et sur la compétitivité des secteurs économiques dépendants dans ces derniers. En effet, les changements climatiques vont accroître la vulnérabilité des écosystèmes et l'approvisionnement des services de ce dernier.

Les stratégies d'adaptation aux changements climatiques devraient être développées et appliquées pour aider les écosystèmes et les communautés qui en dépendent, à faire face à ce changement. De plus, il est démontré aujourd'hui qu'il y aura un coût réel à payer pour les effets du changement climatique sur les secteurs d'activités économiques; puisque même si les émissions de gaz à effet de serre (GES) seront réduites dans un futur proche, les pays devront faire face et s'adapter à l'inertie des effets globaux du changement climatique.

Tableau 7 : Estimation des Emissions de GES pour les pays de la région

	Energie		Industrie		Agriculture		Sols/Forêts		Déchets		Total
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	
<b>Algérie</b>	70 166	67	4 736	5	12 038	11	13 040	12	4 815	5	104 794
<b>Egypte</b>	82 726	71	10 276	9	17 913	15			5 691	5	116 606
<b>Maroc</b>	26 834	56	3 354	7	11 979	25	3 354	7	2 396	5	47 917
<b>Tunisie</b>	15 251		2 840		6 018		-1 773		1 031		23 367
<b>Total</b>	<b>194 976</b>		<b>21 206</b>		<b>47 949</b>		<b>14 621</b>		<b>13 933</b>		<b>292 684</b>

Q= Quantité en (x1000TECO2). Données extraites des notifications nationales au Secrétariat de la CCNUCC

L'enjeu pour la zone Afrique du Nord est d'intégrer les effets du changement climatique dans la mise en œuvre de ces différentes stratégies nationales, régionales et sectorielles. Il s'agit d'accompagner les différents secteurs économiques dans le processus d'adaptation (gestion de l'eau, rendements agricoles, offre touristique) en favorisant notamment les productions faiblement émettrices en carbone et en préparant les populations avec des mesures d'adaptations aux changements climatiques notamment au niveau des secteurs sensibles comme le secteur agricole dans la mesure où les populations rurales n'ont pas accès au crédit et ne peuvent faire face aux aléas climatiques (sécheresse) issus du changement climatique.

Pour cela, des politiques et des mesures sectorielles adaptées aux nouvelles menaces du changement climatique qui intègrent la notion de réduction du risque (santé, économique, alimentaire, sécurité) et l'augmentation de la résilience, permettront de développer des réponses efficaces pour tous les secteurs d'activités sur le plan technologique notamment au niveau des solutions énergétiques (ex : énergie renouvelables) et environnemental.

Ceci inclura des mesures de minimisation des vulnérabilités aux variations climatiques et aux cas météorologiques extrêmes, permettant aux communautés vulnérables de réduire leur exposition aux risques climatiques et élargir les options de développement des moyens durables de subsistance. Les gestionnaires de ressources naturelles devront de plus en plus chercher comment incorporer le thème du changement climatique dans leurs processus de décisions et développer des stratégies d'adaptation.

Par ailleurs, les débats sur la politique internationale encouragent l'expansion de connaissances sur les thèmes discutés pour que les positions et les inquiétudes nationales et régionales soient prises en compte dans les agendas de conservation internationale. Il est urgent et important que les pays d'Afrique du Nord puissent participer activement à ces négociations internationales.

Sur le plan national, la prise en compte des risques liés au changement climatique ne peut être assurée que si les décideurs disposent de données claires et simplifiées sur la vulnérabilité au changement climatique des zones, des écosystèmes et des populations. Or de telles informations ne sont disponibles pour les pays de la région que d'une façon fragmentaire et l'élaboration des stratégies et programmes d'adaptation en est fortement tributaire. En outre, des actions démonstratives sont nécessaires pour montrer la faisabilité de certaines méthodes et techniques d'adaptation pour que les décideurs et la population soient conscients des possibilités offertes et aussi des limites de l'adaptation et des difficultés de sa mise en œuvre.

Le renforcement des capacités permet au système social et spécialement les institutions de créer un cadre adéquat et de développer des actions dont le but est l'adaptation au changement climatique. Le but principal du renforcement de capacité est d'améliorer le cadre institutionnel pour que le processus d'adaptations puisse se faire.

Les éléments de renforcement de capacités pour l'adaptation inclus a) l'implication de la société ; b) l'éducation, l'information et promotion du changement des comportements ; c) la recherche ; d) le contrôle à tous les niveaux et e) plus d'intégration des différentes disciplines (génétique, écologie sylviculture, social et économie).

L'UICN à travers son expertise et son réseau de membres peut jouer un rôle extrêmement important à cet égard.

## Activités proposées dans le cadre de la thématique 2: Faire face aux enjeux et menaces des changements climatiques

Remarque:

- l'identification des activités à mettre en œuvre dans chacun des pays sera faite en concertation avec les membres
- le texte entre crochets [ ] représente des options à évaluer

Résultats de la composante <b>Méditerranée</b>	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	Cibles/activités proposées
Renforcement de la participation des pays méditerranéens du Sud et l'Est dans le cadre des négociations mondiales sur la politique du changement climatique	1) Les stratégies de l'UICN sur le changement climatique sont diffusées parmi les membres et les partenaires pour renforcer leur participation efficace au cours de débats sur le changement climatique, nationaux et régionaux	a) Evaluation socio-économique de l'impact des changements climatiques sur les populations locales et les différents écosystèmes prioritaires y compris les écosystèmes marins et/ou les activités économiques b) Rassembler les éléments de connaissance sur les options de l'adaptation appliquées ou testées dans la région et assurer la dissémination aux acteurs. c) Refléter les intérêts des membres dans les prises de positions de l'UICN et disséminer ces travaux pour renforcer la capacité des membres à négocier d) Renforcement des capacités et proposer des initiatives au niveau des mécanismes de crédits/marchés carbone et développement propre notamment dans le montage de projet

Résultats de la composante Méditerranée	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	<b>Cibles/activités proposées</b>
<p>Mise en pratique de stratégies d'adaptation se basant sur le genre dans certaines aires prioritaires où l'UICN et ses membres participent activement, dans le but d'améliorer la sécurité des communautés vulnérables</p>	<p>2) La vulnérabilité au changement climatique des communautés rurales des zones arides, des oasis, des zones côtières, des zones humides et des zones montagneuses est évaluée dans les pays de l'Afrique du Nord.</p>	<p>a) Entreprendre des études pour évaluer la vulnérabilité socio économique des populations face aux effets des changements climatiques notamment au près des femmes et des communautés marginalisées</p> <p>b) Préparer des campagnes d'information pour renforcer la conscience du changement climatique aux niveaux des décideurs politiques et sensibilisation générale du public y compris la jeunesse</p> <p>c) Rassembler les informations de connaissance traditionnelle et identifier ce qui pourrait avoir un effet positif au niveau de la promotion des moyens de subsistance des populations rurales (spécialement les femmes) et les écosystèmes</p> <p>d) Rassembler l'information sur les types d'utilisation des sols les plus adaptés au changement climatique et sur les mesures d'incitations politiques et économiques nécessaire pour supporter ces pratiques.</p> <p>e) Supporter les plans de développement d'adaptations aux changements climatiques au niveau local et régional</p>

Résultats de la composante Méditerranée	Résultats de la composante Afrique du Nord	Cibles/activités proposées
<p>Développement et mise en pratique des stratégies d'adaptation aux impacts du changement climatique dans, au moins, trois écosystèmes méditerranéens prioritaires (forêt, marin, aquatique)</p>	<p>3) Des stratégies d'adaptation au changement climatique sont élaborées pour des milieux prioritaires dans la région</p>	<p>a) Elaboration de stratégie d'adaptation pour quatre [cinq] sites pilotes à raison d'un par milieu (zones arides, oasis, zones côtières, [zones humides] et zones montagneuses).</p> <p>b) Organisation d'ateliers régionaux (Afrique du Nord) sur l'adaptation au changement climatique (un par type d'écosystèmes)</p> <p>c) Identifier et disséminer certaines techniques et pratiques agricoles qui sont adaptées aux conditions de sécheresse et qui permettent de faire face aux impacts des changements climatiques</p> <p>d) Utiliser les connaissances traditionnelles des pays de la région d'Afrique du nord notamment celles relatives aux pratiques du pastoralisme durable en tant que outil pour la conservation des sols et d'adaptation au changement climatique</p>
<p>UICN-Med- Programme Sous Régional Afrique du Nord - version française finale Juin 2008</p>		

Résultats de la composante Méditerranée	Résultats de la composante Afrique du Nord	Cibles/activités proposées
<p>Développement et mise en pratique des stratégies d'adaptation aux impacts du changement climatique dans, au moins, trois écosystèmes méditerranéens prioritaires (forêt, marin, aquatique)</p>	<p>4. La résilience socio-économique et écologique face aux événements climatiques extrêmes est augmentée.</p>	<p>a) Identifier un nombre d'aires/paysages pilotes critiques (l'échelle de l'approche écosystémique) où les événements climatiques ont un plus impact en raison du changement climatique et où il est possible de tester les options d'adaptation sur le terrain</p> <p>b) Entreprendre un aménagement du territoire de façon participative pour évaluer les risques, les priorités en matière de résilience comme pour les usages des sols ou paysages et évaluer les options de gestion adaptative et les besoins de restauration.</p> <p>c) Identifier les options de bonne gouvernance et adopter des politiques ou des mesures flexibles pour supporter les besoins en adaptation et les usages des sols / conditions sociales les plus résilientes</p> <p>d) Développer des plans de restauration pour augmenter la résilience des paysages</p>
<p>UICN-Med- Programme Sous Régional Afrique du Nord - version française finale Juin 2008</p>		

### **Domaine thématique 3: Etudier et développer des systèmes énergétiques écologiquement durables, équitables et adaptés aux pays d'Afrique du nord**

---

La situation en matière d'énergie est très différente entre les 5 pays de la région. En effet l'Algérie et la Libye disposent de ressources énergétiques importantes et sont classés parmi les pays dont la balance énergétique est excédentaire, alors que l'Egypte, le Maroc et la Tunisie ne disposent pas de ressources énergétiques leur permettant de satisfaire leurs besoins et font donc appel à l'importation.

Les augmentations des prix du pétrole de l'année 2007 ont eu un impact très important sur l'économie des 5 pays de la région. L'Egypte, le Maroc et la Tunisie ont vu leur facture pétrolière augmenter et dépasser le niveau des scénarios les plus pessimistes de leurs prévisions. Ceci a entraîné des révisions budgétaires en cours d'année pour le Maroc et pour la Tunisie. Pour la Libye et pour l'Algérie, la situation a été complètement différente puisque les revenus du pétrole ont largement dépassé leurs prévisions respectives pour 2007.

Sans être très importants, des échanges existent entre les pays de la région dans le domaine de l'énergie. C'est le cas par exemple de la Tunisie, la Libye et l'Algérie dont les réseaux électriques "haute tension" sont interconnectés.

Du fait de leur situation différente dans le domaine de l'énergie, les 5 pays n'accordent pas le même degré de priorité à l'économie d'énergie et le développement d'énergies alternatives.

L'énergie hydraulique contribue pour très peu dans la production d'électricité dans les 5 pays à l'exception de l'Egypte qui produit une part importante de son électricité à partir des installations du barrage d'Assouan. Cette forme d'énergie n'est pas appelée à se développer d'une façon importante dans la région pour les prochaines années.

Pour éviter que les politiques d'encouragement des énergies alternatives entraînent des impacts environnementaux négatifs, il est important de mener dans ce domaine, une étude d'impact stratégique au niveau nationale dans les 3 pays les plus concernés dans la région (Egypte, Maroc et Tunisie).

La coupe de bois à des fins énergétiques constitue pour certaines régions des pays de l'Afrique du Nord une menace très importante pour le couvert végétal terrestre. Pour contribuer à réduire la pression sur les ressources naturelles, notamment forestières, de la région, il serait judicieux de développer, dans le cadre du présent programme, des actions pilotes visant à démontrer l'intérêt de certaines techniques d'amélioration des l'efficacité des rendements énergétique en étudiant également les options énergétiques alternatives.

**Activités proposées dans le cadre de la thématique 3: Etudier et développer des systèmes énergétiques écologiquement durables, équitables et adaptés aux pays d’Afrique du Nord**

Résultats de la composante <b>Méditerranée</b>	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	<b>Cibles/activités proposées</b>
L’incorporation d’outils et de méthodes de gestion d’impact (éviter/ mitiger / compenser) dans des initiatives de développement des énergies dans, au moins, deux pays méditerranéens	1) Les impacts sur les écosystèmes de la production d’énergies alternatives (éolienne, biocarburant, biogaz) sont évalués dans 3 pays de la région	<p>a) Analyse des coûts et bénéfices (investissement versus avantages) et étude d’impact stratégique sur les écosystèmes du développement des possibles énergies alternatives en Egypte, Maroc et Tunisie</p> <p>b) Etudes sur les meilleurs mécanismes de compensation de la perte en biodiversité (restauration de paysages, crédits carbone)</p> <p>c) Evaluer les effets négatifs des biocarburants sur les terres agricoles et communiquer les résultats au niveau des gouvernements de la région</p>

Résultats de la composante Méditerranée	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	<b>Cibles/activités proposées</b>
	<p>2) Des initiatives des secteurs énergétiques qui assurent la promotion de l'échange de connaissance et de technologies au niveau méditerranéen sont mises en oeuvre dans au moins deux pays</p>	<p>a) Organiser des ateliers des forums de discussion avec le secteur privé pour accroître les éléments de connaissance et identifier des options énergétiques alternatives</p> <p>b) Développer des études et des échanges d'expériences et connaissances sur les meilleures options énergétiques disponibles avec le contexte spécifique d'Afrique du Nord en incluant les opportunités de coopération Sud-Sud</p> <p>c) Elaborer des lignes directrices sur les meilleures pratiques, en collaboration avec le programme business et biodiversité de l' UICN et partager les résultats avec les membres et les partenaires afin de guider leurs actions et les leurs décisions ;</p> <p>d) Développer des initiatives de projet pilote dans le secteur du tourisme en renforçant l'efficacité énergétique du secteur par des procédures de certification (ex: éco-labelling)</p>

Résultats de la composante <b>Méditerranée</b>	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	Cibles/activités proposées
L'établissement d'incitations pour veiller à l'utilisation durable des écosystèmes dépendants de sources énergétiques dans, au moins, trois sites pilotes	3) Les sources d'énergie basées sur les écosystèmes naturels sont optimisées et rationalisées dans leur utilisation grâce aux actions pilotes ou aux mesures économiques et politiques incitatives mises en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Développer des actions pilotes pour introduire des techniques efficaces dans les communautés rurales et identifier les barrières qui pourraient affecter leur utilisation</li> <li>b) Etudier la faisabilité de l'énergie solaire pour réduire les prélèvements en bois et réduire les GES et diffuser les résultats</li> <li>c) Assurer la promotion de la coopération Nord-Sud et Sud –Sud et le transfert de technologie et de connaissance approprié pour une efficacité énergétique et optimiser l'utilisation du bois de chauffe et de la production de charbon - ex production de bois de chauffe à travers de bonnes pratiques de gestion des forêts et réhabilitation de certaines essences (ex : tamarix)</li> <li>d) Identifier et proposer des mesures incitatives à travers les paiements des services des écosystèmes, comme ceux liés aux accords sur l'eau/énergie hydraulique/entreprise.</li> <li>e) Projets pilotes sur les activités génératrices de revenus pour les populations fortement dépendantes des écosystèmes forestiers</li> </ul>

#### **Domaine thématique prioritaire 4: Assurer une gestion durable des différents écosystèmes d'Afrique du nord pour le bien-être humain.**

---

La surexploitation des écosystèmes et d'autres formes de gestion irrationnelle des ressources naturelles constituent avec la pollution les principales menaces au maintien des services des écosystèmes dans les pays de l'Afrique du Nord. Cela s'applique au niveau des écosystèmes terrestres et marins dont les services contribuent au bien être économique et social des populations.

Une gestion effective des ressources naturelles demande des efforts coordonnés au niveau de tous les acteurs. L'UICN au travers de son programme apportera son expertise en **évaluation économique des écosystèmes**. Cela permettra de définir significativement les contributions (monétaires et services à la société) des différents écosystèmes et en particulier les écosystèmes arides et forestiers, au niveau de l'économie nationale mais aussi au niveau local en termes de moyens de subsistance. Le but est de faire changer la perception négative notamment vis-à-vis des écosystèmes arides.

Une bonne analyse économique de ce type d'écosystèmes permet de donner les éléments de plaidoyers aux preneurs de décisions sur les besoins et les attentes en investissements dans la conservation environnementale. Une faible compréhension de la valeur économique des services des écosystèmes (et les coûts économiques de leur dégradation et les pertes) aura non seulement un impact au niveau de l'économie nationale et de son développement sectoriel mais aussi, engendrera une marginalisation des groupes les plus dépendants de l'environnement et qui sont les vulnérables aux pertes induites.

Les structures de gouvernance dans certains pays d'Afrique du Nord ne sont parfois pas en mesure d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et une sécurité des moyens de subsistance. Il est ainsi vital de résoudre les régimes inégaux fonciers et l'accès au foncier et les droits de propriétés, de renforcer le processus de décision démocratique transparent et participatif et appuyer les communautés locales incluant les pasteurs notamment, dans la planification et la prise de décision, pour assurer la sécurité des droits en eau, alimentation et santé.

Le programme favorisera les actions qui permettront le partage équitable des bénéfices dérivés des écosystèmes de la région. L'UICN fera également la promotion du rôle de la femme en Afrique du Nord et de la jeunesse et valorisera d'avantage son rôle dans la gestion des écosystèmes.

Dans plusieurs régions de l'Afrique du Nord, la femme joue un rôle majeur dans la gestion quotidienne et l'exploitation des ressources naturelles. Elle constitue de ce fait, un maillon important pour perpétuer des pratiques traditionnelles ayant prouvé leur durabilité et pour introduire des moyens novateurs de gestion durable des écosystèmes de la région.

Pour le milieu aquatique (eau douce et milieux marin et lagunaire), l'aquaculture n'a pas connu en Afrique du Nord un développement important à l'exception de l'Égypte. Or une telle activité est amenée à se développer dans la région d'une part sous l'impulsion de la demande en poisson et d'autre part à cause des diminutions continues des apports de la pêche malgré l'augmentation de l'effort de pêche. En effet, la baisse des captures par

unité d'effort est enregistrée dans les pêcheries nationales des 5 pays de la région. L'aquaculture, autant elle offre des possibilités importantes en termes de sécurité alimentaire, de développement et de création d'emplois, autant elle constitue une menace de taille pour les écosystèmes si son développement n'est pas planifié convenablement. L'application de l'approche écosystème dans la planification de l'aquaculture pourrait résoudre certains des problèmes environnementaux posés par l'aquaculture.

Pour les écosystèmes terrestres, nombreux sont les exemples, dans la région de l'Afrique du Nord, qui montrent que les programmes de préservation sont voués à l'échec si le niveau de vie et les opportunités de revenu des populations avoisinantes restent très bas. En effet, la pauvreté est identifiée parmi les principales sources de pressions sur les écosystèmes. À l'exception du cas des zones arides, dans les zones de pauvreté de l'Afrique du Nord, le faible niveau de vie des habitants de la région contraste souvent avec les potentialités naturelles de ces zones dont qui dégagent un potentiel de développement important. La valorisation rationnelle de ce potentiel ne pourrait cependant donner des résultats durables que si on tient compte de la nécessité de préserver le patrimoine naturel tout en offrant de meilleures opportunités d'emploi et de revenu pour la population locale. Le développement de ces régions passe donc inéluctablement par l'amélioration des conditions de vie et de revenus des populations et par conséquent par l'allègement de la pauvreté de ces communautés, par les mécanismes de bonne gouvernance, l'amélioration de la législation pour garantir les droits équitables en matière d'usage du foncier, de l'accès et aux partages des bénéfices des ressources naturelles et des emplois.

L'accroissement du revenu de la population à travers l'emploi ou la création de valeur ajoutée de nouveaux créneaux porteurs est de nature à alléger la pression sur les ressources naturelles locales.

Promouvoir la gestion durable des écosystèmes dans la région de l'Afrique du Nord pourrait reposer d'une part sur des créneaux novateurs dans des domaines tels que l'écotourisme ou l'agroforesterie, et d'autre part sur la valorisation des pratiques traditionnelles et le savoir-faire ancestral en matière de gestion des écosystèmes.

Des efforts importants sont nécessaires en termes de formations à tous les niveaux (i.e. administration des forêts, usagers, ONGs, etc.) sur la gestion durable des pratiques.

Pour les pratiques traditionnelles, un effort est à faire pour les inventorier, identifier les individus qui en ont encore la maîtrise et mettre en oeuvre des actions d'encouragement à ces pratiques à travers des incitations, des projets pilotes et de l'apprentissage des techniques nécessaires à ces pratiques.

La gestion traditionnelle et les pratiques d'utilisations des sols/terres, devront être appuyées par un processus d'innovation afin de les rendre économiquement rentables et éviter les barrières socio-économiques des populations locales, et tout spécialement les femmes notamment au niveau de l'accès à l'éducation et aux conditions de vies appropriées.

**Activités proposées dans le cadre de la thématique 4: Assurer une gestion durable des différents écosystèmes d’Afrique du nord pour le Bien-être Humain.**

Remarque:

- l'identification des activités à mettre en œuvre dans chacun des pays sera faite en concertation avec les membres
- le texte entre crochets [ ] représente des options à évaluer

Résultats de la composante <b>Méditerranée</b>	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	Cibles/activités proposées
Formation des communautés pour examiner les biens et les services éco-systémiques pour le développement des activités d'aquaculture.	1. L'approche écosystémique au travers d'activités aquacoles, est testée dans 2 pays.	<p>a) Comprendre la valeur économique d'une approche éco -systémique appliquée à l'aquaculture et le coût économique en cas de pratique non durable</p> <p>b) Etudes socio- économiques pour comprendre les enjeux de la pêche et étudier les possibilités de solution</p> <p>c) Application de l'approche éco systémique dans la planification aquacole au niveau d'un site pilote [deux sites pilotes] de la région.</p> <p>d) Développement et dissémination de lignes directrices pour l'application de l'approche éco-systémique de l'aquaculture</p>

<p>Augmentation de la sécurité (alimentaire, sanitaire, etc.) des communautés, notamment dans les zones arides, par le biais d'une gestion traditionnelle des ressources dans, au moins, cinq des initiatives pilotes</p>	<p>2. Les pratiques traditionnelles de au moins 2 pays sont réhabilitées et permettent d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des communautés dans le cadre d'un un projet régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Inventaire des pratiques traditionnelles de collecte de l'eau, du travail du sol et de cultures dans les zones arides,</li> <li>b) Campagne d'information auprès des femmes et des jeunes dans les zones arides et/ou isolées sur les techniques de gestion traditionnelle des ressources naturelles.</li> <li>c) Entreprendre une analyse de la situation sur le pastoralisme en Afrique du Nord et recommandation pour un projet pilote sur les connaissances traditionnelles, l'adaptation au changement climatique adaptation, et la conservation des sols...)</li> <li>d) Organiser une série d'ateliers et d'événement informatifs sur le pastoralisme durable et disséminer les résultats</li> <li>e) Entreprendre une étude sur la filière des plantes aromatiques et médicinales pour comprendre et étudier les différents potentiels économiques</li> </ul>
---	--	---

<p>La gouvernance des ressources naturelles (statut foncier, droits de propriété) est supportée dans la région méditerranéenne pour contribuer aux moyens de subsistance des communautés locales et la gestion durable des écosystèmes</p>	<p>3) La gouvernance des ressources naturelles, spécialement dans les zones arides, les écosystèmes forestiers et sylvo-pastoraux, les écosystèmes marins et les aires protégées, est développée pour mitiger la dégradation des écosystèmes et assurer la sécurité des moyens de subsistance</p>	<p>a) Identifier les principaux facteurs de dégradation en Afrique du Nord et conduire une analyse des politiques économiques et mesures incitatives perverses qui amènent au processus de dégradation des terres</p> <p>b) Proposer des mécanismes de support institutionnel et de gouvernance qui font la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles dans les zones arides et protégées notamment</p> <p>c) Revoir la législation approprier à la gestion des ressources et proposer des conseils pour son amélioration</p> <p>d) Entreprendre des formations pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles</p> <p>e) Identifier des mécanismes de financement innovant pour la gestion durable des aires protégées</p> <p>f) Renforcement des capacités au niveau des activités créatrices d'emplois en y intégrant la dimension genre pour assurer l'amélioration des moyens de subsistance des populations.</p> <p>g) Contribuer aux activités de conservation de la mer d'Alboran et participer à la plateforme/groupe de réflexion nord-sud sur les éléments scientifiques et de connaissance.</p>
--	---	--

<p>Les biens et les services des écosystèmes contribuent de manière directe, équitable et durable à améliorer les moyens de subsistance dans, au moins, huit aires sélectionnées</p>	<p>4) Les communautés locale bénéficient des services des écosystèmes tout en assurant la préservation du leur fonctionnement adéquat.</p>	<p>a) Evaluation économique de certains écosystèmes et études de faisabilité des secteurs les plus porteurs et durables</p> <p>b) Développement de l'écotourisme (dans 3 sites pilotes de la région) basé sur la participation des communautés locales dans l'hébergement et la fourniture des services touristiques</p> <p>c) Développement dans chaque pays de la région des actions pilotes de valorisation de ressources naturelles (avec une attention particulière sur les plantes aromatiques et médicinales, etc.) et identifier des actions conjointes au niveau régional</p> <p>d) Identifier et mettre en œuvre des projets qui intègrent les aspects de conservation dans l'aménagement du territoire mais aussi intègrent les questions foncières dans les secteurs clefs comme le tourisme, l'agriculture, gestion des bassins versants)</p> <p>e) Identifier les groupes vulnérable, les menaces et les outils potentiels (aires protégées, restauration des forêts, gestion collective) afin de répondre aux menaces et mettre en œuvre les résultats dans au moins deux cas pilotes.</p> <p>f) Augmenter la prise de conscience sur les opportunités économiques au niveau des services agro -environnementaux et pour prévenir les utilisations pervers/ dégradation des terres</p>
--	--	---

## **Domaine thématique 5: Intégrer les valeurs de la conservation des écosystèmes dans la politique économique, la finance et les marchés**

---

Le secteur privé dans la zone d'Afrique du Nord a une importance toute particulière en termes d'intérêts socio-économiques, géopolitiques et environnementaux.

Le développement d'accords commerciaux comme celui du commerce de l'Union Européenne avec le reste des pays de la région méditerranéenne peut avoir des effets négatifs sur les ressources naturelles des pays d'Afrique du nord.

Au niveau régional L'Egypte, le Maroc et la Tunisie ont signé un accord de libre-échange pour promouvoir le commerce à l'intérieur de la région.

Certains secteurs d'activités tels que le tourisme, l'industrie et l'agriculture représentent un fort poids économique pour la région. Ces activités ont cependant un impact considérable sur les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations qui en dépendent.

Pour cela, il est fondamental dans le cadre de ce programme d'identifier les moyens, les stratégies et les partenariats pour rendre les activités du secteur privé plus durables à travers l'évaluation de leurs impacts sur les ressources naturelles. Le programme essaiera de compenser/réduire les effets de ces activités sur la biodiversité, mais aussi de faire la promotion de la certification notamment dans l'identification des activités pilotes du secteur privé avec les leçons apprises.

Plusieurs entreprises privées en Méditerranée sont conscientes de leur empreinte et ont déjà amorcé des activités pour la conservation de la biodiversité, mais ces actions ou activités sont mises en place sporadiquement et fonctionneraient plus efficacement avec une approche et une stratégie intégrée.

Le secteur privé peut être un partenaire du développement durable pour la région si il est bien géré en y intégrant la notion de conservation de la biodiversité (études d'impacts des projets privées/planification, responsabilité social et environnemental adoptée par les entreprises) mais aussi règlementée au niveau juridique (système de quotas ou d'adjudication sur le prélèvement d'une ressource naturelle ou la certification d'une production agricole comme celle des plantes aromatiques et médicinales par exemple).

L'intégration des questions environnementales dans les stratégies, permettra au secteur privé d'être pro-actif dans la recherche de technologies et de solutions adaptées pour la conservation de la biodiversité, assurant ainsi la gestion du risque entrepreneurial (risque au niveau de l'image de l'entreprise et sa production) et la création de nouvelles perspectives économiques durables.

Le programme étudiera les différentes options de développement avec le secteur privé sur les marchés porteurs et rémunérateurs au niveau local mais aussi international telle que l'opportunité de développer un tourisme durable notamment au sein des aires

protégées et utiliser le classement du patrimoine mondial de l'UNESCO comme avantage marketing, par rapport aux autres offres de tourisme conventionnel.

Les questions de certification seront également traitées dans le programme, comme des procédures qui peuvent représenter de bons outils pour garantir l'application des standards socio-économiques et environnementaux sur le long terme.

La certification peut aussi créer des opportunités économiques pour assurer la promotion des produits et les services issus d'une gestion durable des écosystèmes.

D'autres expériences qui pourraient être étudiées, sont celles relatives aux expériences de coopération avec les pays de la méditerranée dans le cadre de la mise en place de partenariats avec le secteur privé.

Dans le cadre du présent programme, il est proposé de se focaliser sur trois secteurs d'activités le tourisme durable, l'aquaculture et l'agriculture durable en essayant de proposer une offre alternative et des retombées économiques pour les populations.

**Activités proposées dans le cadre de la thématique 5:** Intégrer les valeurs de la conservation des écosystèmes dans la politique économique, la finance et les marchés

Résultats de la composante <b>Méditerranée</b>	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	<b>Cibles/activités proposées</b>
Certains secteurs prioritaires (aquaculture, tourisme, trafic maritime) ont intégré spécialement les problèmes de biodiversité dans leurs activités	1) Le dialogue avec le secteur privé sur les questions de biodiversité est renforcé et des solutions et plans d'actions sont étudiées/mis en œuvre.	<p>a) Vulgariser les connaissances et partager les expériences sur le tourisme durable comme un moyen de financement durable et identifier des activités avec le secteur privé pour éviter les expériences négatives sur les ressources naturelles.</p> <p>b) Des directives pour le développement durable de l'aquaculture sont élaborées, diffusées et mises en place dans la région, en collaboration avec les organisations de producteurs aquacoles, les gouvernements régionaux, les agences intergouvernementales et les autres partenaires concernés</p> <p>c) Travailler avec le secteur privé pour adapter et tester les politiques de gestion de la biodiversité et la responsabilité sociale et les aspects de communication institutionnelle</p>

Résultats de la composante <b>Méditerranée</b>	Résultats de la composante <b>Afrique du Nord</b>	Cibles/activités proposées
Les entreprises majeures intègrent clairement les préoccupations écologiques dans leurs opérations, leurs plans et leurs stratégies	2) Le dispositif de certification environnementale est révisé/proposé/ teste dans des unités touristiques, agricole et d'aquaculture	<p>a) Diffusion des lignes directrices pour la certification environnementale des unités touristiques et notamment dans les aires protégées sur les productions connexes, de l'aquaculture et d'agriculture</p> <p>b) Séminaire régional sur les modalités de mise en œuvre de la certification dans les activités du secteur privé et identifier des activités pilotes à mettre en œuvre.</p>
Amélioration du financement de la conservation grâce au développement du secteur privé.	3) Des options de financement du secteur privé sont analysées et développées au niveau de 3 pays de la région	<p>a) Identification des entreprises majeures au niveau régionale (4 entreprises), actions de plaidoyer pour favoriser la conservation de l'environnement dans le cadre de politique communication et mise en œuvre d'au moins 2 partenariats/accords. (ex. subventions pour l'environnement, microcrédits)</p> <p>b) Organisation d'un atelier avec le secteur privé, public et bailleurs de fonds sur les enjeux de la biodiversité en Afrique du Nord et les perspectives stratégiques (études des modalités de partenariats) Ex: off setting financement en aire protégée.</p>

Résultats de la composante Méditerranée	Résultats de la composante Afrique du Nord	Cibles/activités proposées
Amélioration du financement de la conservation grâce au développement du secteur privé.	4) Les productions économiques locales de zones régionales pilotes sont mieux insérées économiquement sur les marchés locaux et internationaux et la gestion des ressources naturelles est mieux encadrée.	<p>a) Réalisation d'une étude de marché régionale des différentes productions génératrices de revenus les plus porteuses et réflexions sur l'organisation des filières (cadre juridique et commerciale) pour assurer une gestion durable des ressources naturelles. Ex : plantes aromatiques et médicinales.</p> <p>b) Sur les bases des opportunités entrepreneuriales étudiées, identifier et réaliser au moins 2 initiatives de coopération nord-sud (<i>joint venture</i>) pour contribuer au développement/renforcement des filières économiques. (commerce équitable, agriculture biologique, etc.).</p> <p>c) Renforcement de la capacité des acteurs locaux au niveau de la partie commercialisation, marketing/organisation de certaines productions identifiées comme nécessaires et prioritaires. (tourismes durables, marchés de produits artisanaux...)</p> <p>d) Développer des formations adaptées aux opportunités touristiques locales dans certaines zones (certificat, langues, brevet de plongé).</p>